



SCOT METROPOLE SAVOIE, OUTIL DE PLANIFICATION ET D'ANIMATION TERRITORIALES (73)

Métropole Savoie

Métropole Savoie est le syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) sur le périmètre de 103 communes et 8 intercommunalités, entre Aix-Bains (26 700 habitants), Chambéry (55 800 habitants) et Montmélián (3 930 habitants), soit une superficie de 971 km².

Le territoire, situé à la croisée de deux axes internationaux importants reliant Genève et Grenoble d'une part, et Lyon et

Turin d'autre part est au cœur du sillon alpin, particulièrement dynamique aux plans économique et démographique. Le périmètre du SCOT recouvre les trois anciens Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) élaborés par l'Etat et approuvés en 1977.

Débordant sur les deux parcs naturels de Chartreuse et des Bauges, le territoire présente des cadres de vie diversifiés, entre l'urbain et le rural de montagne.

A l'origine

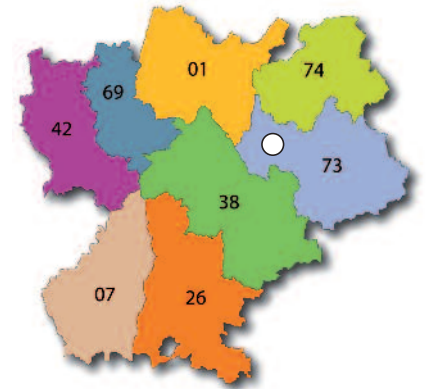
Compte tenu de son positionnement au sein de l'Europe et au cœur du sillon alpin, d'une économie locale dynamique et fortement créatrice d'emplois et de la qualité de son cadre de vie, le territoire connaît un développement démographique fort mais non homogène sur le territoire. Ainsi, beaucoup d'espaces ruraux connaissent une urbanisation rapide, parfois incontrôlée et subie. La superficie couverte par l'urbanisation a doublé en 30 années alors que la population a augmenté de 36 %. La richesse des espaces naturels ainsi que la pérennité des activités agricoles et forestières sont par conséquent, menacées par endroit. Ce territoire qui attire est aussi un territoire qui exclut. Certaines activités ne trouvent pas à s'installer et des populations ne trouvent pas à se loger. Le SCOT a donc l'ambition de concilier le développement urbain, économique et social et la protection de l'environnement.

Objectifs du projet

1/ Sauvegarder la qualité paysagère du territoire et promouvoir une gestion économe de l'espace par le renouvellement urbain et le recours aux nouvelles formes urbaines combinant la densité du petit collectif avec certains avantages reconnus aux maisons individuelles.

2/ Equilibrer l'offre de logements, en veillant à répondre à la demande en logement sociaux, notamment dans les opérations d'aménagement importantes.

3/ Prévoir un développement maîtrisé des communes rurales et périurbaines et miser sur le développement des petites villes en travaillant sur les équilibres économiques et la redistribution des services.



Choisi par le ministère de l'équipement pour contribuer à la démarche d'observation et de suivi de l'élaboration de Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).

Points forts

- **Diagnostic et stratégie** : étude des enjeux, choix d'outils (isochrones, cartographie détaillée) et de l'échelle, observatoire de suivi.
- **Lien planification / opérationnel** : cohérence entre les outils, accompagnement opérationnel.
- **Pédagogie et négociation** : sensibilisation, interpellation des acteurs.

Et si c'était à refaire ?

« Il y a besoin d'un travail sur la diversification des filières, la complémentarité des zones d'activités entre elles et la localisation des emplois dans une perspective réelle de mixité des fonctions. Par ailleurs, même si l'on a intégré la réflexion sur les transports collectifs et les modes doux, le mot énergie n'est pas présent dans le SCOT. »

Pierre-Yves GRILLET, Directeur de Métropole Savoie.

Principales étapes

1995 : Décision de lancement de la révision du Schéma directeur

1996 : Création du syndicat mixte Métropole Savoie

1998 : Démarrage des études pour la révision du Schéma directeur

2000 : Création des SCOT par la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU)

2004 :

- Fin des études pour l'élaboration du SCOT
- Début de l'animation du Contrat de développement Rhône-Alpes (CDRA) de Métropole Savoie

2004-2005 : Création de l'Etablissement public foncier de la Savoie

Juin 2005 : Approbation du SCOT Métropole Savoie

2005 à aujourd'hui : Mise en œuvre du SCOT (suivi des Plans locaux d'urbanisme, études d'urbanisme pré-opérationnelles, suivi des commissions départementales d'équipements commerciaux)

Acteurs impliqués

- Métropole Savoie
- 8 intercommunalités
- 103 communes
- Parc naturel régional des Bauges et de Chartreuse
- Conseil général 73
- Chambre d'agriculture, CCI, Agence économique de Savoie...
- Etablissement public foncier local 73
- Région Rhône-Alpes

Contact

Métropole Savoie
Pierre-Yves GRILLET, Directeur
185, rue de la Martinière
73000 Chambéry
04 79 62 91 28
pierre.yves.grillet@metropole-savoie.com

Aller plus loin...

- www.metropole-savoie.com
- SCOT témoins : www2.urbanisme.equipement.gouv.fr/actu/SCOT/accueil.htm

Quelques réalisations et indicateurs clés

Diagnostique et stratégie :

- Le diagnostic et les orientations générales du SCOT auront demandé 7 ans et une dizaine d'études pour être rédigés. Le plan du diagnostic exprime de manière synthétique (données, cartes, photographies) les enjeux démographiques et économiques qui devront orienter les choix ultérieurs : les atouts du territoire (bon positionnement géographique), et l'envers de la croissance (étalement urbain, inadéquation de l'offre en logement et en transports, pollutions). Les autres thèmes évoquent l'offre en zones d'activités et de commerces, les enjeux agricoles, touristiques et récréatifs.
- Des choix importants concernant les outils et l'échelle des études ont permis de donner au SCOT sa valeur de référence. Pour répondre aux besoins de foncier nouveau tout en cherchant à économiser l'espace, le seul travail sur le recyclage du foncier ne suffit pas. Métropole Savoie a délimité des zones où l'urbanisation doit être concentrée et d'autres où le volume d'urbanisation doit être maîtrisé. Cette limite correspond à l'isochrone des 20 minutes, prédéfini par le Plan de déplacement urbain (PDU) de Chambéry Métropole, pour atteindre le centre ville en transport en commun. Pour la plupart menées en régie, les études ont permis d'élaborer une cartographie détaillée à l'hectare des enjeux sur le périmètre : pôles préférentiels d'urbanisation, nombre minimum de logements nécessaires...
- Un observatoire de suivi du SCOT permet d'évaluer l'impact des dispositions du SCOT.

Lien entre planification et opérationnel : le SCOT n'est pas seulement un document mais un outil d'animation.

- Le SCOT fournit à chaque commune des orientations sur le rythme d'urbanisation et le type d'habitat à développer. Les Plans locaux d'urbanisme (PLU) ont été rendus compatibles avec le SCOT. Certaines zones à urbaniser ont été déclassées quand nécessaire. D'autre part, un Etablissement Public Foncier Local (EPFL) a été créé à l'initiative de Chambéry Métropole et en liaison avec le Conseil général pour la maîtrise du foncier.
- Métropole Savoie a développé une ingénierie d'accompagnement des collectivités sur leurs projets d'urbanisme : cahier des charges des études d'urbanisme, recrutement des prestataires... Les études pré-opérationnelles se situent entre le PLU et l'opérationnel. Elles intègrent souvent une Approche environnementale de l'urbanisme® (AEU) et vont aider les collectivités à structurer leurs projets pour aller au devant des aménageurs en sachant précisément ce qu'elles veulent faire.
- Métropole Savoie est aussi l'organisme qui anime le CDRA, outil de gestion concertée des territoires, qui a permis, entre autres, de financer des travaux d'études comme les études pré-opérationnelles des communes, ou encore les études prospectives.

Pédagogie et négociation : dès la phase d'étude a été expliqué ce qu'est un SCOT et ce qu'on peut en faire.

- L'élaboration du SCOT a eu un rôle pédagogique auprès des élus. Voyages, conférences, colloques... leur ont permis de concevoir ce que peut être une ville compacte et accessible par des modes doux de transport, et, l'intérêt de préserver la ressource foncière et les espaces naturels et agricoles.
- L'interpellation directe des acteurs (agriculteurs, élus, ...) durant la phase de diagnostic a contribué à cette sensibilisation et à l'appropriation du document et de ses orientations : toutes les communes même les plus petites ont bénéficié d'au moins une réunion organisée avec Métropole Savoie au sujet du SCOT et des orientations les concernant.

Fiche téléchargeable sur :

www.ddrhonAlpesraee.org (moteur de recherche Aménagement, patrimoine et urbanisme / Outils de planification - Initiatives de territoires)

Document réalisé par :

 RHONALPENERGIE
Environnement

10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org
Internet : www.raee.org

Avec le soutien de :

 Région
Rhône-Alpes

